



AVIS DE RECRUTEMENT

La Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne (SNCRH) en collaboration avec la Croix-Rouge Espagnole (CRE) cherche pour Baïnet, département du sud-est.

Un(e) consultant(e) pour le montage de deux (2) associations d'irrigant dans la commune de Baïnet.

Date de publication :	10 novembre 2023
Date limite des candidatures :	20 novembre 2023
Nom du poste	Consultant(e) pour le montage de deux (2) associations d'irrigant dans la commune de Baïnet.
Lieu d'affectation	Baïnet, département du sud-est
Durée du poste	2 mois

1. INTRODUCTION

La Croix-Rouge Haïtienne (CRH) travaille en étroite collaboration avec la Croix-Rouge Espagnole (CRE) pour atteindre les objectifs des différents programmes menés en Haïti. Cette collaboration vise le renforcement des structures de comités de la CRH à tous les niveaux ainsi que l'affermissement des réseaux de volontaires et des bénévoles, tout en assurant la pertinence des actions grâce à la vaste connaissance du contexte local.

La CRH et la CRE mènent conjointement une intervention qui cherche à soutenir des groupes de familles au niveau de la commune de Baïnet à travers la mise en place de plusieurs actions dans le domaine des moyens d'existence.

Cette intervention - intitulé « **Contribution à la réduction de la pauvreté à travers la mise en place d'une stratégie intégrale de moyens d'existence des communautés rurales du département du Sud-est d'Haïti** » est basée sur une stratégie qui vise l'amélioration de la sécurité économique de la population rurale du département du Sud-Est d'Haïti grâce à la

protection et au renforcement de la diversification de leurs moyens de subsistance, à la protection de l'environnement, au renforcement institutionnel et à l'égalité de genre.

Ainsi, dans le cadre de l'activité R1.A9 « Conception, construction et / ou réhabilitation de structures d'irrigation adaptées à l'analyse de risque », deux infrastructures hydroagricoles ont été aménagées dans deux sections communales de Bainet. Il s'agit du système d'irrigation de Platon Frégiste – 5^{ème} section communale Bas de Grandou et le système d'irrigation de Lasource – 9^{ème} section communale Bas des Gris-gris.

Dans le but d'assurer la pérennité de ces infrastructures, la CRH/CRE va procéder à la mise en place de deux associations d'irrigant.

C'est en ce sens qu'elle sollicite auprès des personnes ou institutions intéressées, la soumission d'une offre technique et financière en vue de procéder au recrutement du consultant ou consultante pour le montage de ces associations.

OBJECTIF DE LA PROCEDURE

Dans le cadre du partenariat avec la Croix Rouge Haïtienne et la Croix Rouge Espagnole, le consultant ou la consultante doit assurer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place d'association d'irrigant, d'initier leurs reconnaissances au niveau régional et national. Par-dessus tout, utiliser la méthodologie élaborée par le **MARNDR** (Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural) pour le transfert de gestion des petits périmètres irrigués et aux guides pédagogiques produites par l'**AVSF** (Agronomes et Vétérinaires sans Frontières).

Il faut en particulier :

- Mettre en place les comités de gestion des périmètres irrigués avec la participation communautaire ;
- Créer et/ou actualiser des listes d'usagers ;
- Etablir un planning du tour d'eau entre agriculteurs ;
- Mettre en place un système de redevance pour chaque comité ;
- Mettre en œuvre des plans de gestion avec une approche participative pour la perception des frais de maintenance ;
- Formation financière et administrative des membres du comité ;

- Formation organisationnelle et juridique des associations, gestion de conflits et négociation de fonds (publics et coopération internationale) ;
- Réaliser des séances de formation sur la gestion sociale de l'eau au profit de ces associations ;
- Formation en maintenance et entretien de réseau d'irrigation ;
- Initié les démarches pour que les associations d'irrigant puissent être membre de **la (CUDES) Confédération des Usagers pour le Développement du Sud-Est.**

2. PRODUITS ATTENDUS

A la fin de la consultation, le consultant ou la consultante remettra :

- Le calendrier de réalisation des activités ;
- Les procès-verbaux des rencontres communautaires suivant notre modèle ;
- Des cahiers/outils de gestion et de suivi adapté aux associations d'irrigant ;
- Un rapport partiel des activités réalisées sur le terrain jusqu'à la mise en place des comités (A annexer les listes de présence et procès-verbaux de toutes les rencontres) ;
- Le rapport des formations réalisées dans le cadre du processus ;
- Un rapport final des activités du début jusqu'à la fin du processus.

3. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Le consultant ou la consultante à qui sera confiée la présente mission telle que précédemment définie devra mettre en place les moyens en personnel et en matériel qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le nombre d'homme/jours envisagé n'est pas précisé et sera laissé à l'appréciation du consultant ou consultante. La présente mission se déroulera sous la supervision de l'équipe technique du Convenio 7471.

La mission se déroulera de la façon suivante :

- ✓ Elaboration d'un rapport intermédiaire par le consultant à mi-parcours de la mission;
- ✓ Réalisation des réunions régulières sur l'état d'avancement de la consultation entre l'équipe du projet et le consultant ou la consultante (la fréquence de ces réunions sera précisée d'un commun accord avec l'équipe du projet Convenio 7471 et le consultant ou la consultante).

A l'issue de son travail, le consultant ou la consultante ou cabinet doit produire un rapport provisoire portant sur le déroulement de la formation qui sera soumis au Convenio 7471 pour

appréciation et commentaires. Le rapport définitif sera ensuite transmis en deux (2) exemplaires originaux sous formes de copies physiques et électroniques.

4. DURÉE DE LA CONSULTATION

La mission se déroulera sur une durée deux mois.

5. PROFIL DU (DES) CONSULTANT (S)

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux consultants et/ou cabinet ayant une expertise reconnue dans la création d'association d'irrigant.

Pour mener à bien sa mission, le consultant intéressé doit avoir les qualifications suivantes :

- Diplôme en Génie civil ou rural, environnement et gestion des eaux, développement rurale, développement communautaire, hydrologie ou équivalent (niveau master préférable) ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience pertinente au sein de projets d'eau et d'assainissement ou de développement en zone rural en Haïti ;
- Bonne expérience pratique de travail avec des communautés locales et vulnérables, dans la mise en place de comité de gestion d'eau avec une approche participative ;
- Très bonne expérience de travail avec les autorités locales ;
- Parfaite maîtrise du français et du créole avec de très bonnes capacités de rédaction en français ;
- Parfaite maîtrise des logiciels Word, Excel et Power Point ;
- Expérience précédente avec des ONG internationale, un atout ;
- Maîtrise des outils de suivi et évaluation participative en zones rurales, un atout.

6. ENGAGEMENTS DES PARTIES

La CRH/CRE prendra en charge le transport du prestataire externe du bureau de Jacmel à Bainet y compris dans les sections communales;

La CRH/CRE mettra à la disposition du prestataire des matériels pour la réalisation des séances de formation, tels : rétroprojecteur, génératrice, flip shart, marqueur, trépied. Elle prendra en charge également l'impression des modules de formation pour les participants.

La CRH/CRE prendra en charge la nourriture et le transport des participants aux séances de formation qui seront réalisées dans le cadre de l'activité ;

Le prestataire assurera son hébergement et sa nourriture.

7. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les soumissionnaires intéressés devront soumettre une proposition technique simple et une offre financière.

La proposition technique sera composée de :

- ✓ Une lettre de présentation adressée à la Croix Rouge Haïtienne / Croix Rouge Espagnole.
- ✓ CV du consultant (prestataire individuel) ou CV des membres de la firme (Entreprise) ;
- ✓ Pièces justificatives de l'expérience du consultant ou l'équipe technique de la firme ;
- ✓ Méthodologie et stratégie de réalisation des activités ;
- ✓ Patente de l'entreprise valide ou déclaration définitive d'impôt de la personne valide ;
- ✓ Le document « Déclaration Responsable » signé, (annexe 1)

8. DÉPÔT DE L'OFFRE

Réception des offres: le dossier complet constitué de l'ensemble des documents cités devra être transmis au plus tard **le 20 novembre 2023** aux adresses suivants :

alicia.corral@cruzroja.es avec une copie à guerrierhebert94@gmail.com, tscree02@gmail.com, logachleg01@gmail.com, guyparisfertil82@gmail.com avec pour objet « **CANDIDATURE AU POSTE DE CONSULTANT EN FORMATION D'ASSOCIATION D'IRRIGANT CONVENIO 7471** ».